

098	UTBM service communication	Dépêche AEF 499509	23 avril 2015
		Enseignement supé- rieur	Annie Vinter - présidence - UBFC - Comue

Annie Vinter élue présidente du conseil d'administration provisoire de la Comue Bourgogne Franche-Comté

Par [Alexandra Caccivio](#)



Annie Vinter, vice-présidente de l'université de Bourgogne chargée des relations entre formation et recherche, est élue présidente du conseil d'administration provisoire de la Comue Bourgogne Franche-Comté, jeudi 23 avril 2015. Le CA provisoire de la Comue doit élaborer le règlement intérieur et organiser les premières élections du CA définitif dans les 6 mois à compter de la publication des statuts. Deux candidats étaient en lice. Annie Vinter est élue au premier tour avec 15 voix face à Charles Fortier, vice-président du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté en charge de la Comue, qui obtient 8 voix.

Titulaire d'un doctorat de psychologie, obtenu en 1983 à l'université de Genève (Suisse), Annie Vinter enseigne à l'université de Bourgogne depuis 1992. Elle était auparavant, depuis 1989, professeur des universités à l'UFC. Annie Vinter a débuté sa carrière en 1983, comme chercheur, successivement en Italie (Pise), Allemagne (Bielefeld) et Suisse (Genève). Ses thèmes de recherche sont le développement perceptivomoteur et le développement des capacités d'apprentissage implicite chez l'enfant.

Annie Vinter est aujourd'hui responsable de la mention psychologie du master SHS et responsable du master mixte (professionnel et recherche) psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement.

UN MODE DE DÉSIGNATION CONTESTÉ PAR LE SNESUP

L'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté comptent chacune 8 personnes pour les représenter dans le CA provisoire de la Comue. Les 4 autres membres (1) ont chacun 2 représentants. Dans un communiqué, le 22 avril 2015, le Snesup dénonce leur mode de désignation, à l'UB. La liste a été "élaborée unilatéralement par le président Bonnin, sans avis du comité technique, sans discussion ni décision préalable du conseil d'administration", indique-t-il.

"À la demande, légitime, des membres des organisations syndicales, que la liste des noms proposés soit représentative des résultats aux dernières élections, le président Bonnin a tout bonnement refusé, au motif qu'il voulait nommer des personnes dont il était certain qu'elles défendraient les intérêts de l'université de Bourgogne", précise-t-il également.

(1) ESC Dijon Bourgogne, AgroSup Dijon, ENSMM et UTBM